



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

#### Quarante-cinquième session

#### CRD des observateurs du Codex concernant le point 4 de l'ordre du jour

(Soumis par HealthforAnimals, International Meat Secretariat (IMS), International Poultry Council (IPC), International Dairy Federation (IDF), CropLife International, Grain and Feed Trade Association (GAFTA), Global Pulse Confederation (GPC), La Federación Panamericana de Lechería (FEPALE))

#### Protéger l'intégrité scientifique du Codex à la CAC45

La pierre angulaire du succès du Codex est la base scientifique qui sous-tend toutes ses normes ainsi que son adhésion au processus de décision en 8 étapes du Codex. Celles-ci ont été appliquées avec succès pour des milliers de normes sur les près de 60 ans de Codex. Nous espérons qu'à la CAC45 ces valeurs soient appliquées et exhortons les membres à soutenir l'avancement de toutes les normes qui répondent aux exigences scientifiques et procédurales d'avancement.

- 1. Respecter les différences tout en respectant le processus.** Les normes du Codex garantissent que les aliments sont sûrs et peuvent être échangés. Les 189 membres du Codex ont négocié des recommandations fondées sur la science et prennent généralement des décisions par consensus. Il devrait toujours y avoir de la place pour les divergences d'opinion. Pourtant, il n'y a aucune différence d'opinion quant à savoir si le Codex doit respecter son mandat pour élaborer et de faire avancer des normes qui « *protègent la santé des consommateurs* » pour les produits qui pourraient faire l'objet de commerce international. Le Codex prévoit des options procédurales pour ne pas soutenir ou s'opposer aux normes - les règles permettent aux membres d'émettre des réserves, quelle que soit leur raison d'être, de s'abstenir dans le cadre du processus décisionnel en enregistrant officiellement leur opposition. Cela a pour but de permettre des objections sans empêcher ni retarder les normes dont ont besoin d'autres pays. Les réserves sont utilisées régulièrement.
- 2. Les normes du Codex sont volontaires.** Les normes du Codex sont volontaires, sans processus automatique autorisant une norme (ou le produit à laquelle elle se rapporte) dans un pays simplement parce qu'une DJA et une LMR ont été adoptées par le Codex. Comme le souligne les principes généraux du Codex Alimentarius dans le Manuel de procédure « *les normes Codex et textes apparentés ne suppléent ni ne proposent une alternative à la législation nationale* ». Les déclarations indiquent également que « *dans le cadre du Codex, il ne faudrait tenir compte que des autres facteurs pouvant être acceptés à l'échelle mondiale ou à l'échelle régionale dans le cas des normes et des textes apparentés régionaux* ».
- 3. Les décisions du Codex ont des conséquences.** Les valeurs du Codex sont les suivantes : des évaluations scientifiques des risques effectuées par des experts de renommée mondiale ainsi que le respect des procédures établies. Les normes qui ont satisfait aux exigences procédurales et scientifiques devraient être adoptées comme prévu par le Manuel de procédure. Le fait de ne pas adopter des normes qui répondent aux exigences scientifiques et procédurales affaiblit et diminue le Codex et son rôle dans le commerce international.
- 4. Secteurs travaillant ensemble pour renforcer le Codex.** Les observateurs de différents secteurs du Codex font cette déclaration commune en soutien aux procédures, à l'intégrité et au processus scientifique du Codex. Nous croyons en un Codex solide et efficace qui respecte ces valeurs et principes fondamentaux.